



## les agences de recherches de locations

Par **nathaloch**, le **29/10/2012** à **21:12**

bonjour, ma fille agée de 18 ans s'est inscrite ce matin dans une agence qui doit l'aider à trouver des appts. ils lui ont fait payer 200 euro pour qu'elle les appelle pour avoir des contacts avec des propriétaires.. peut-elle se rétracter, annuler cette inscription qui ne me semble pas très honnête???? merci d'avance pour vos réponses.

Par **Laure11**, le **30/10/2012** à **15:29**

Bonjour,

Cette agence a certainement fait signer un contrat à votre fille. Qu'y a t'il d'inscrit ?

Il est très fréquent que ce genre d'agence donne de fausses informations aux personnes en recherche de logement (style appartement déjà loué ou propriétaire injoignable....)

Lisez très vite le contrat et revenez sur le forum afin que nous puissions vous conseiller dans d'éventuelles démarches.

Par **nathaloch**, le **01/11/2012** à **06:39**

merci pour votre réponse, j'ai déjà engagé mes démarches pour essayer de faire annuler ce contrat qui bien-sûr ne comportait pas de clause pour une éventuelle résiliation donc j'ai contacté l'agence et comme la personne n'a pas été menaçante mais plutôt conciliante... je vais envoyer mon courrier (AR) en demandant un geste commercial pour une jeune demoiselle... suite si besoin et merci encore.